

## RECRUTE

### AGENT ESPACES VERTS (H/F) – SECTEUR 2

<b>Type de recrutement :</b>	Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée d'1 an puis possibilité nomination fonctionnaire.
<b>Cadre d'emplois :</b>	Adjoint technique (catégorie C)
<b>Régime de temps de travail :</b>	Temps complet
<b>Date limite de candidature :</b>	17 août 2025
<b>Date prévue de recrutement :</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2025

#### CONTEXTE

##### ➤ Notre structure, nos valeurs

Chez nous, Communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation du territoire de nos communes. Nos missions sont diverses : entretien des communes (bâtiments, jardins, espaces publics) et accompagnement technique dans leurs projets de développement (voirie, assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

##### ➤ Votre service

Compte-tenu de la dimension du territoire, les services techniques sont répartis en 5 secteurs géographiques. Chaque secteur a la charge des communes de son territoire. En conséquence, il dispose de ses propres services, matériels et centre technique.

Vous évoluez au service espaces verts du secteur 2. Ce dernier intervient pour le compte et sur le territoire de 2 communes du secteur (Chalonnnes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon). Il est composé d'une dizaine d'agents. A titre d'information, le secteur 2 compte une trentaine d'agents, tous services techniques confondus (espaces verts, proximité, bâtiments et voirie).

#### MISSIONS

Vous intervenez sur le domaine public : parcs et espaces naturels, espaces verts associés aux bâtiments et espaces publics. Sous l'encadrement de votre responsable de service, et suivant les besoins des communes, vous réalisez les missions suivantes :

##### • Espaces verts :

L'activité se concentre principalement sur l'entretien, plus ponctuellement sur de la création.

- Entretien courant des espaces verts :
  - o tonte (pelouses et prairies),
  - o taille, élagage, abattage, broyage,
  - o bêchage, arrosage, paillage, plantation,
  - o débroussaillage, désherbage, balayage, etc.
- Entretien de cimetières.
- Création et entretien de massifs floraux (vivaces, arbustes, etc.).

##### • Piscine de Chalonnnes :

Pendant la période estivale, vous êtes principalement affecté(e) à l'entretien et à la maintenance de la piscine municipale. Cette mission s'effectue seul(e) ou en binôme, y compris certains week-ends, toujours en dehors des horaires d'ouverture au public.

- Entretien quotidien : retirer la bâche, nettoyer le bassin et les abords (balai, robot, nettoyeur haute pression etc.).
- Maintenance technique :
  - o vérifier et ajuster les paramètres physico-chimiques de l'eau (pH, chlore, température, etc.) ;
  - o contrôler la machinerie (pompes, filtres, etc.).
- Suivi des contrôles : saisir et suivre des relevés pour assurer la traçabilité (fiches, protocoles, registres, etc.).

Une formation à la maintenance et au suivi sanitaire d'une piscine peut être assurée, si nécessaire.

Organisation sur la piscine de Chalennes	
<b>Période d'activité de la piscine</b>	Préparation : à partir du mois d'avril. Ouverture au public : de la mi-mai à fin août.
<b>Répartition hebdomadaire</b> (hors week-ends)	2h par jour sont consacrées à l'entretien et à la maintenance de la piscine. 6h par jour sont dédiées aux missions liées aux espaces verts.
<b>Travail le week-end</b> (mi-mai à fin août)	Temps de travail estimé : 2,5h par matinée. Intervention prévue 1 week-end sur 4, le samedi et dimanche matin. Repos compensateur accordé le lundi suivant, en cas de week-end travaillé.
<b>Horaires spécifiques</b> (mi-mai à fin juin)	En raison de l'ouverture anticipée pour l'accueil des écoles à 8h30, les horaires sont adaptés : 7h00 à 16h00, avec pause méridienne.

- **Activités ponctuelles :**

- Nettoyage de la place du marché de Chalennes : cette activité est obligatoire et s'effectue le samedi après-midi de 13h30 à 16h00, selon le planning établi. Sa fréquence est d'environ toutes les 12 semaines, soit 4 à 5 fois par an.
- Renfort auprès d'autres services du secteur lors d'évènements exceptionnels (manifestations festives, viabilité hivernale, illuminations de Noël, etc.).

### CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice :** Chalennes-sur-Loire (centre technique).
- **Temps de travail :** 37h30 annuel, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
  - « hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h, avec horaires de 8h30 à 16h30 ;
  - « estivale » : régime de 39h, avec horaires de 8h (8h30 le lundi) à 17h (16h30 le vendredi).
- **Astreintes possibles :** obligatoires avec une fréquence d'environ une toutes les 22 semaines, soit 2 à 3 astreintes par an.
- **Contraintes d'exercice :** travail en extérieur (aléas climatiques), manutention et port de charges fréquents, positions courbées et penchées prolongées, manipulation de produits chimiques lors de l'activité piscine (chlore, acides, particules fines).
- **Interlocuteurs :** élu, usagers, entreprises, etc.
- **Engins & équipements utilisés :** équipements manuels (tondeuse, taille-haie, débroussailluse, tronçonneuse etc.) et possiblement engins (tondeuse autoportée, mini-pelle, camion, etc.).

### RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération :** statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
  - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
  - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir), prime mobilité durables (si covoiturage ou vélo).
- **Avantages :**
  - RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), compte épargne temps (CET).
  - Comité d'entreprise (prestations consultables sur [cnas.fr](http://cnas.fr)).
  - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur obligatoire avec prise en charge partielle par la collectivité.
  - EPI : fournis
- **Perspectives d'évolutions :**
  - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur [cnfpt.fr](http://cnfpt.fr)).
  - Dans notre structure (possibilités) : mutation en interne dans un autre service et/ou dans un autre secteur (4 autres secteurs au sein de la CCLLA), poste d'encadrement (sous réserve de poste disponible).
  - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

## PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Idéalement, BEP/CAP ou BAC Pro en espaces verts ou équivalent. A défaut, expérience souhaitée dans le domaine.
- Permis de conduire B obligatoire.
- Savoir nager est indispensable compte tenu des interventions régulières au bord du bassin.
- Seraient un + : permis BE (remorque), permis C (poids-lourds), CACES R482 A (minipelle), voire R486 B (nacelles).

### Connaissances :

- Connaissance des végétaux (annuelles, bisannuelles, vivaces, arbres et arbustes).
- Techniques de taille des végétaux (plantes, arbustes, haies, etc.).
- Serait un + : connaissances en matière de gestion différenciée.
- Connaissances en maintenance d'une piscine (possibilité de vous former).

### Savoir-faire :

- Rigueur (respect des consignes, travail appliqué).
- Sens de l'organisation et des responsabilités (préparation de ses chantiers et outils, réactivité face aux demandes, etc.).
- Entretien du petit matériel, notamment à moteur (graissage, affûtage, etc.).
- Manipulation d'équipements motorisés (autoportée, tronçonneuse, taille haie, tracteur, débrousailluse, etc.).

### Savoir-être :

- Capacité à travailler en autonomie et en équipe.
- Esprit d'initiative, savoir rendre compte (alerter, informer, etc.).
- Sens du service public, exemplarité (travail sur la voie publique, diplomatie avec les usagers).

## CANDIDATURE

**Votre candidature comprend :** CV + lettre de motivation à l'attention de M. le Président + copie de votre dernier arrêté (uniquement pour les fonctionnaires).

### Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : [rh-recrutement@loirelayonaubance.fr](mailto:rh-recrutement@loirelayonaubance.fr) (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

### Processus du recrutement :

1. Vous adressez votre candidature avant la date limite indiquée.
2. A l'issue de l'appel à candidatures, si votre profil est retenu, notre chargé(e) de recrutement vous contactera directement.
3. Un entretien avec le jury prévu **le 27 août 2025, après-midi**.

PS : nous ne délivrons pas de réponse avant cette date. Pour toute question, en attendant, vous pouvez contacter le contact administratif suivant.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Morin, responsable espaces verts, 06.13.48.38.65

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement, 02.41.54.59.93

En savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rapport d'activité](#) ([loire-layon-aubance.fr](http://loire-layon-aubance.fr), rubrique Collectivité).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.